



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 JUIN 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n° 48
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Départ après la délibération n° 40
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Michel FRUGIER à partir de la délibération n° 41
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
8	CONJUX	POCHAT Nathalie	Pouvoir de Christiane CARRIER
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRÉSY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Départ après la délibération n° 38
13	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	MORIN Bruno	
14	LE BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas	
15	MÉRY	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération n° 39
16	MONTCEL	HUYNH Antoine	
17	MOTZ	CLERC Gérard	
18	MOUXY	MORET Jean-Paul	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
20	SAINT-OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
21	SAINT-OURS	ALLARD Louis	
22	SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	TRÉVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	
26	VOGLANS	MERCIER Yves	



Absents excusés :

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE

DILLENSCHNEIDER Gérard

PUGNY-CHATENOD

CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mai 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 26 présents et 2 procurations

Florian MAÎTRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 48 Année : 2026

Exécutoire le : 10 JUIN 2026

Publiée / Notifiée le : 10 JUIN 2026

Visée le : 10 JUIN 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°26010 : Lavage des conteneurs à déchets - Attribution

Est rappelé l'accord cadre à bon de commande de lavage des contenants à déchets sur le territoire de Grand Lac. Cet accord cadre s'inscrit dans la continuité de la compétence de collecte des déchets ménagers pour entretenir les équipements et maintenir la qualité des contenants au service des usagers.

La consultation a été passée dans le respect des dispositions des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique selon un appel d'offre ouvert divisé en deux lots :

- Le lot 1 concerne la prestation de lavage et de désinfection des conteneurs avec un maximum annuel de commande de 120 000 € HT,
- Le lot 2 concerne la location d'un véhicule de lavage et désinfection des bacs à roulettes avec un maximum annuel de commande de 25 000 € HT.

La durée des marchés est de 1 an reconductible 3 fois pour une même durée

Les montants annuels des prestations sont estimés pour le lot 1 à 96 000 € HT et pour le lot 2 à 19 000 € HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 30 mars 2026 et la limite de réception des offres a été fixée au 4 mai 2026 à 12h00. Au total trois offres ont été reçues pour le lot 1 et une offre pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix, 40 % valeur technique) et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 mai 2026 propose de retenir :

- Pour le lot 1, l'offre de l'entreprise Chablais Service Propreté,
- Pour le lot 2, l'offre de l'entreprise Minéris Propreté.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service commande publique.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets : valorisation des déchets : 264.

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché aux entreprises indiquées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 2 juin 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAÎTRE

A large, stylized black ink signature, likely belonging to Florian MAÎTRE, is written across the lower right portion of the page.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 31- Présents : 24- Présents et représentés : 28- Abstentions :- Votants : 28- Pour : 28- Contre :- Blancs :- Nuls : |
|--|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 48 : Marché n.26010 : Lavage des conteneurs à déchets - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/06/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 10/06/2026

Numéro de l'acte : d5940 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260602-d5940-DE

Date de décision : 02/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

